

14^e session de l'Assemblée des Etats parties
Discours de la France lors du débat général

Monsieur le Président,

Les attentats terroristes qui ont frappé la capitale de mon pays, il y a quelques jours, nous rappellent que nous vivons dans un monde dangereux, dans un monde de violence. Je remercie d'ailleurs les délégations qui l'ont évoqué dans les discours à cette tribune. Face à cette violence, la France continuera, conformément à son attachement aux valeurs universelles des droits de l'Homme, à faire le choix du multilatéralisme.

La Cour pénale internationale fait partie des institutions dont le monde a besoin. Elle a été créée pour que l'impunité n'ait jamais le dernier mot. Plus que jamais, la France a la conviction que la lutte contre l'impunité est essentielle : essentielle parce qu'en faisant planer la menace qu'aucun ne restera sans suite, elle contribue à prévenir les crimes les plus graves ; essentielle parce que la poursuite des auteurs de ces crimes est une condition pour que des sociétés meurtries retrouvent la voie de la paix et de la stabilité, sans céder à la haine.

Malheureusement, il y a encore beaucoup de chemin à parcourir pour que cette promesse se réalise. L'universalité du Statut de Rome demeure un objectif auquel nous ne saurions renoncer. Chaque fois que cela est nécessaire, mon pays, la France, n'hésitera pas à utiliser tous les moyens appropriés pour permettre la lutte contre l'impunité et créer la compétence de la Cour.

C'est ce qu'elle a essayé de faire dans le cas de la Syrie. Malheureusement, cette initiative a échoué au Conseil de Sécurité, mais ce n'est pas une raison pour baisser les bras. En septembre dernier, avec la Jordanie, la France a organisé une conférence sur les minorités ethniques et religieuses au Moyen-Orient. Dans la même veine, avec le Mexique, notre pays porte haut et fort le projet de voir les membres permanents du Conseil de Sécurité renoncer à utiliser leur veto en cas d'atrocités de masse.

Naturellement, l'engagement de la France en faveur de la lutte contre l'impunité trouve sa traduction dans le soutien sans faille qu'elle apporte à la Cour pénale internationale.

Ce soutien, il est d'abord politique. Aucun autre Etat partie ne s'efforce d'inclure la Cour pénale internationale aussi systématiquement comme élément de solution des conflits.

Le soutien de la France, il est aussi judiciaire. La coopération avec la Cour est permanente, diligente et concrète.

Le soutien de la France, il se traduit par la mise en œuvre déterminée de la complémentarité. C'est notamment dans cet esprit que mon pays a décidé de confier à sa justice le terrible dossier CESAR qui a permis de révéler au monde les odieuses pratiques du Gouvernement syrien à l'égard de son peuple.

Enfin, le soutien de la France est financier, puisque mon pays est le troisième contributeur au budget.

Aussi, pour la France, le succès doit-il être au rendez-vous. C'est le moins que nous devons, collectivement, aux victimes.

Après plus de dix ans d'existence, la Cour pénale internationale est aujourd'hui à un moment charnière. Elle est confrontée au défi de son efficacité qui commande, à son tour, sa légitimité. Il est donc essentiel que les procès en cours aboutissent et que l'extension de la justice pénale internationale au-delà du continent africain se concrétise.

A la différence des tribunaux ad hoc, qui n'ont vocation à exister que pour une période limitée, la Cour doit s'installer dans la durée. Bien entendu, nous sommes conscients qu'il ne s'agit pas d'une tâche facile. Mais, c'est pourtant ce que nous attendons d'elle parce que c'est ce qui garantira son succès.

Cette ambition de voir la Cour réussir est à la mesure des exigences à son égard en matière de gouvernance. Pour être légitime, reconnue et respectée, la Cour doit être irréprochable, dans l'indépendance de ses procédures judiciaires bien sûr, mais aussi dans sa gestion, dans la transparence et l'efficacité de son budget, de son organisation, de ses recrutements. N'oublions jamais que la CPI est un bien commun qui appelle un esprit de responsabilité.

Et c'est cet esprit de responsabilité qui doit guider les efforts pour améliorer la gouvernance de la Cour, son efficacité et son efficience, la synergie si nécessaire entre ses organes. Sinon, la promesse que nous avons placée dans la justice pénale internationale ne sera pas tenue et les crimes demeureront impunis.

La meilleure façon de soutenir la Cour est d'attendre d'elle le meilleur, en termes de rigueur, d'efficacité, de transparence et de respect de la diversité, y compris linguistique. Nous le devons aussi à ses personnels, qui doivent pouvoir être fiers de mettre leurs talents au service de cette noble cause qu'est la lutte contre l'impunité. Ses personnels sont la richesse de la Cour.

La résolution sur le budget devra prévoir, à cet égard, des orientations qui permettront d'apporter la clarté sur des questions en suspens, telles que l'impact réel de ReVision, et d'ouvrir la page d'une nouvelle méthode pour la construction d'un budget rigoureux au plus près des besoins de la Cour et de la capacité des Etats parties.

Pour que la Cour accomplisse son mandat, il faut aussi examiner comment renforcer l'efficacité de la procédure judiciaire. C'est bien entendu l'affaire des juges et nous remercions, d'ailleurs, la Présidente Sylvia Fernandez pour les travaux engagés sous ses auspices. Comme l'ont souhaité les négociateurs du Statut de Rome, les voies d'amélioration résident notamment dans la mise en commun de ce qu'il y a de meilleur dans les deux cultures juridiques, la common law et le droit civil. N'ayons pas peur de la diversité et de l'hybridation. Alors que l'uniformité entraîne la médiocrité, la diversité, qu'elle soit des langues ou des cultures juridiques, est toujours un enrichissement et un gage d'excellence. Ce doit être pour la Cour un moyen d'être plus efficace et plus rapide dans l'accomplissement de son mandat.

Monsieur le Président,

La France soutient la mission que vous vous êtes assignée, celle de renforcer les principes fondateurs du statut, comme celle de promouvoir l'universalité et une relation apaisée entre tous les Etats parties et la Cour.

S'agissant des amendements de Kampala, la France invite les Etats à ouvrir un débat constructif et éclairé sur les conditions d'application de l'amendement relatif au crime d'agression par la Cour, afin d'éviter des difficultés très sérieuses et une insécurité juridique pour tous.

L'attachement de la France à l'indépendance de la justice pénale internationale et, j'y insiste, à l'indépendance de cette Cour, est directement lié à l'idée qu'elle se fait de cette justice. Ces décisions doivent être fondées sur les plus hautes exigences en termes de respect des droits et de procédure équitable, complémentaire des juridictions nationales.

Dans le monde troublé qui est le nôtre, la lutte contre l'impunité est un message d'espoir pour toute l'humanité. Et, après le choc des attentats de Paris, la France est plus que jamais mobilisée pour que cet espoir devienne réalité.

Je vous remercie.